

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 15 mai 2025.
Date et heure de la séance : 21 mai 2025 à 19h00

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 9
Absent : 1

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Karine VALLUY - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Florian CATINOT

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/05/21/006

OBJET. : Attribution d'une subvention exceptionnelle au 92^{ème} Régiment d'Infanterie d'Auvergne pour participer au financement de la statue du guerrier auvergnat du 92^{ème}.

Madame BOLIS rappelle les liens existants entre la commune du CENDRE et le 92^{ème} régiment d'infanterie, avec en 2011, la signature d'une charte de jumelage avec la Compagnie de Commandement et de Logistique du 92^{ème} Régiment d'Infanterie, mais aussi, en décembre 2024, d'une convention de partenariat.

Elle explique qu'en juin 2025 une statue, de plus de 3 mètres 50 de haut, représentant un guerrier gaulois, réalisée par le sculpteur Thierry COURTADON, sera implantée à l'entrée du quartier Desaix. Ce symbole de l'identité auvergnate s'inscrit dans une volonté de transmission de l'histoire, de mise en valeur du patrimoine local par l'art mais aussi d'hommage à un héritage guerrier pour tous les combattants.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet et transmettre l'histoire du 92^{ème} R.I. aux générations futures, Madame BOLIS suggère que la commune participe au financement de cette œuvre à hauteur de 500 €.

Elle propose donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser au 92^{ème} RI une subvention exceptionnelle de 500 €.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,


Karine VALLUY



Le Maire,

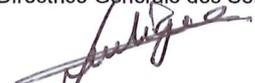

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *23/05/2025*
Reçu en préfecture le *23/05/2025*

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.